

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/03/30/2021041117/justel>

Dossier numéro : 2021-03-30/01

Titre

30 MARS 2021. - Arrêté royal portant approbation de l'avenant au contrat de gestion conclu le 26 juillet 2016 entre l'Etat Belge et la Loterie Nationale, société anonyme de droit public, approuvé par l'arrêté royal du 30 août 2016

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 31-03-2021 page : 30565

Entrée en vigueur : 31-03-2021

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). L'avenant au contrat de gestion conclu le 26 juillet 2016 entre l'Etat belge et la Loterie Nationale, société anonyme de droit public, annexé au présent arrêté, est approuvé.

[Art. 2](#). Le présent arrêté et son annexe entrent en vigueur le jour de leur publication au Moniteur belge.

[Art. 3](#). Le ministre qui a la Loterie Nationale dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#).

L'avenant est joint en annexe.